

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC168

présenté par
M. Patrier-Leitus**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	11 000 643	0
Livre et industries culturelles	0	11 000 643
TOTAUX	11 000 643	11 000 643
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement :

- il augmente de 11 M€ sur l'action 06 du programme 180 ;
- il annule d'autant les ouvertures de crédits de l'action 01 du programme 334 ;

L'annulation des crédits pour l'action 01 du programme 334 n'est pas le fait du député mais est nécessaire pour assurer la recevabilité de cet amendement.

Bien que la radio soit perçue par le public comme le média traditionnel le plus crédible, elle est aujourd'hui menacée par la disparition des radios associatives et des nombreuses fréquences qu'elles occupent.

L'économie de la radio en France repose sur un équilibre fragile entre radios associatives non commerciales, radios commerciales et service public. Bien que les 10,4 millions d'euros d'économies réclamés par Bercy ne représentent qu'une petite part du budget de la Culture, ils risquent de provoquer des conséquences humaines et collectives désastreuses pour les territoires desservis par nos 750 radios associatives.

Cet amendement vise donc à rétablir les crédits dédiés par la LFI 2024 au Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER).